



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE SAVIEZ-VOUS?

FIN DES IMPORTATIONS DE PRODUITS ISSUS DE LA DÉFORESTATION

L'Union européenne (UE) agit en faveur de la protection de l'environnement !

Mercredi 19 avril 2023, l'UE a pris une décision importante pour lutter contre la déforestation. Après plusieurs années de mobilisation citoyenne en ce qui concerne la gestion responsable des forêts pour protéger et préserver la biodiversité, les membres du Parlement européen ont voté en faveur de la fin de la mise sur le marché européen de produits issus de la déforestation.

Les produits liés à la déforestation sont nombreux. Il peut s'agir de produits tels que le soja, l'huile de palme, la viande bovine, les produits en bois ou encore les produits pétroliers. La production de ces produits implique souvent la déforestation de vastes étendues de forêts tropicales, entraînant la perte de la biodiversité et de

nombreux écosystèmes.

La nouvelle réglementation prévoit des exigences plus strictes pour les entreprises qui devront à présent prouver que leurs produits sont issus de sources durables et respectueuses de l'environnement. Si elles ne peuvent pas fournir ces preuves, elles ne seront pas autorisées à vendre leurs produits dans l'UE.

Cette décision de l'UE est une étape importante pour lutter contre la déforestation et ses impacts sur l'environnement et la biodiversité. Elle renforce également les engagements pris par l'UE dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat, adopté en décembre 2015, pour lutter contre le changement climatique et promouvoir une économie verte et durable.

Cette décision est également importante pour les communautés locales et les peuples autochtones qui dépendent de la forêt pour leur subsistance et leur mode de vie. La déforestation peut souvent entraîner la destruction de leurs moyens de subsistance, ainsi que des violations de leurs droits et de leur dignité.

L'arrêt de ces importations constitue une avancée majeure dans la préservation des forêts et de la biodiversité, ainsi que pour encourager une économie durable et respectueuse de l'environnement et des droits humains.

Avant d'être appliqué à l'ensemble des États membres, le texte doit être approuvé officiellement par le Conseil de l'Union européenne.

Pour en savoir plus :

europarl.europa.eu